

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **septième jour de février 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Marie St-Cyr
Madame France P. Couture
Monsieur Richard Pellerin
Monsieur Jean-Guy Beauvillier

sous la présidence de Monsieur Raymond St-Pierre, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

1-2-2000 Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Jean-Marie St-Cyr, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 10 janvier 2000.

ADOPTÉE

2-2-2000 Ratification des chèques

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

| | |
|---|--------------|
| - En date du 12 janvier 2000 - nos 0CH000063 à 0CH000065 | 9 396.96 \$ |
| - En date du 18 janvier 2000 - nos 0CH000066 & 0CH000071 | 20 303.74 \$ |
| - En date du 20 janvier 2000 - no 0CH000072 | 24.00 \$ |
| - En date du 25 janvier 2000 - nos 0CH000073 & 0CH000074 | 9 315.36 \$ |
| - En date du 26 janvier 2000 - nos 0CH000075 & 0CH000076 | 1 174.19 \$ |
| - En date du 01 février 2000 - nos 0CH000077 & 0CH000078 | 11 582.80 \$ |

- temps supplémentaire des périodes 2002 à 2005

ADOPTÉE

3-2-2000 Approbation des comptes

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

- En date du 07 février 2000
- nos 0CH000079 à 9CH000173 185 411.67 \$

ADOPTÉE

4-2-2000 Résolution pour fixer la date de la séance de l'adoption budget

ATTENDU QUE la Ville de Princeville n'a pu adopter le budget dans le délai applicable;

ATTENDU l'article 474 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu de fixer au 21 février 2000 à 19h30 la séance de l'adoption du budget.

ADOPTÉE

5-2-2000 Avis de motion

La conseillère France P. Couture donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera adopté pour décréter les taux de taxes foncières, la tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidanges et de récupération ainsi que le taux de la taxe d'affaire basée sur la valeur locative, et ce, pour l'année 2000.

6-2-2000 Première quote-part Régie Incendie

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une première quote-part de **17 700 \$** à la Régie Intermunicipale d'incendie de Princeville.

ADOPTÉE

7-2-2000 Engagement d'un policier permanent

ATTENDU le refus, par le ministre de la Sécurité publique de la réduction d'effectif;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur intérimaire du service de police;

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu d'engager à compter du 13 février 2000 Jean-Nicol Poulin, comme policier permanent, ce titre étant effectif dès qu'il aura complété la période de probation de cent vingt (120) jours prévue à la convention collective de travail.

ADOPTÉE

8-2-2000 Vente d'un terrain résidentiel

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sylvie Malo et Michel Goulet le lot 247-1-127 (390 Fréchette) pour le prix de 12 000 \$ (plus taxes, s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ledit acte.

ADOPTÉE

9-2-2000 Ramonage des cheminées

Sur une proposition de Jean-Marie St-Cyr, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'autoriser M. Ubald Camiré à effectuer sur le territoire de la Ville de Princeville le ramonage des cheminées et tuyaux pour 2000, les prix étant les suivants :

- | | |
|--|-------|
| - Ramonage, inspection et nettoyage de la base | 20 \$ |
| - Inspection et nettoyage de la base | 12 \$ |
| - Inspection sans nettoyage | 10 \$ |

Entre le 15 novembre et le 15 avril, ces prix sont doublés.

ADOPTÉE

10-2-2000 Adhésion 2000 à l'Union des municipalités du Québec

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Jean-Marie St-Cyr, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2000 et acquitte la cotisation annuelle de 4 156.08 \$ (incluant taxes) comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

11-2-2000 Service informatisé de perception de comptes (SIPC)

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère auprès de la Caisse populaire de Princeville aux services informatisés de perception des comptes (SIPC). Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tout

document relatif à cette adhésion ainsi qu'à faire effectuer les modifications informatiques requises à notre système par la compagnie Sisca.

ADOPTÉE

12-2-2000 Subvention Harmonie Prince-Daveluy inc.

ATTENDU le projet de participation de l'Harmonie Prince-Daveluy au Festival international de musique universitaire en juin 2000 à Belfort (France);

ATTENDU QUE cet organisme culturel compte une quarantaine d'élèves-musiciens Princeville;

ATTENDU QUE ce projet est unique et non-récurrent;

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Jean-Marie St-Cyr, il est unanimement résolu de donner une aide financière de 3 000 \$ (équivalent à 60% d'un montant envisagé pour la nouvelle Ville) à l'Harmonie Prince-Daveluy Inc.

ADOPTÉE

13-2-2000 Correspondance

- a) MRC de l'Érable – Dépôt du projet de règlement no 225 modifiant le schéma d'aménagement pour le périmètre urbain de la Ville de Princeville – Au dossier.
- b) Ministre de la Sécurité publique – Réponse négative sur la demande de réduction d'effectif du service de police – Au dossier.
- c) Les Chrysalides de Princeville

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 100 \$ au club de patinage artistique Les Chrysalides de Princeville inc.

ADOPTÉE

- d) Municipalité de Coteau-du-Lac – Demande d'aide pour la reconstruction de l'église incendiée – Classée.
- e) Gestion Gaudreau inc. – Enlèvement des déchets solides volumineux les 3 mai et 4 octobre 2000 – La publicité en sera faite par la Ville.
- f) CRSBP – Colloque du 4 mars 2000 – Classé.
- g) MRC des Collines-de-l'Outaouais – Résolution pour modifier le salaire des juges en cours municipales – Classée.
- h) Escadron 814 Optimiste –
 - 1° Autorisation de journée stop-payant le 13 mai 2000 – Transmis au directeur du service de police.

- 2° Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'Escadron 814 Optimiste .

ADOPTÉE

- i) Ministre des Affaires municipales – Confirmation de l'adoption du décret no 64-2000 le 26 janvier dernier concernant le regroupement de la Ville et de la Paroisse de Princeville – Au dossier.
- j) Société canadienne du Cancer – Bal des jonquilles et souper bénéfice – Classé.

14-2-2000 Divers

Le Maire Raymond St-Pierre fait état des succès remportés par la patineuse artistique locale, Marianne Dubuc aux championnats canadiens alors qu'elle y a remporté une médaille d'or. Il propose qu'une motion de félicitations lui soit envoyée ce à quoi le conseil acquiesce unanimement. Il tient également à souligner le travail des bénévoles qui se dévouent au sein de l'organisation des Chrysalide, club de patinage artistique.

15-2-2000 Période de questions

Tel que prévue au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

16-2-2000 Levée de la séance

Sur une proposition de Jean-marie St-Cyr, appuyée par Richard Pellerin, la séance est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare,
Secrétaire-trésorier

Raymond St-Pierre
Maire

